



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°569 du Mercredi 16 septembre 2020 - 14ème année - Prix: 250 FCFA

MARKETING DE RÉSEAU

Un système instable et utopique

#3



**Les démonstrations d'un député
et des témoignages des victimes**

NATIONAL

COVID-19

#3

**L'état d'urgence
reconduit pour
six mois à
compter de ce 16
septembre 2020**



SÉCURITÉ

**ENCORE UN BRAQUAGE
À LOMÉ**

**La police arrête
un des malfrats
qui s'emparait
des 27 millions
de FCFA de la
société Nitra
Transfert**

#2

Coin du civisme



**Et si on évitait de
cracher en pleine
circulation ?**

#5

Le carnet

Fini le temps d'expérimentation?

Pour faire face à la crise liée au coronavirus, les autorités avaient décidé une fermeture des lieux de cultes, temples et mosquées en mars pour freiner la propagation du virus. Mais, on doit apprendre à vivre avec le mal. Dans cet esprit, les lieux de culte pourraient rouvrir leurs portes totalement aux fidèles très prochainement. «Globalement, la phase d'ouverture partielle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Cette situation devrait permettre un retour progressif vers une certaine normalité», a déclaré lundi le colonel Mohaman Djibril, responsable de la coordination nationale de gestion de la riposte au covid (CNGR). Il a salué le civisme des fidèles. Fermés depuis mars, certaines églises, temples et mosquées ont eu l'autorisation d'opérer le 17 juillet. Un test grandeur nature. Et un résultat plutôt encourageant pour les autorités sanitaires. Le gouvernement togolais avait annoncé une réouverture partielle et progressive des lieux de culte depuis 17 juillet, presque trois mois après leur fermeture à cause de la pandémie Covid 19. Cette annonce avait été faite par un communiqué de presse, à la suite de plusieurs réunions entre le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et les responsables des différentes obédiences religieuses présentes dans le pays. Les lieux de culte qui ont été ouverts étaient considérés par le gouvernement togolais comme des « lieux de cultes d'expérimentation », et cela s'était sur un nombre limité de lieux de culte pour chacune des obédiences. «... Ceci, afin de s'assurer que les mesures barrières et le port du masque obligatoire décrétés pour lutter contre cette pandémie seront respectés dans ces lieux de culte », a précisé Payadowa Boukpepsi, ministre togolais de l'Administration dans le communiqué. Le gouvernement togolais qui a laissé la main aux différentes obédiences religieuses dans ce cas de faire valider « sur la base du nombre fixé par le ministre de l'Administration territoriale pour chaque confession religieuse » une liste de lieux par préfecture, de manière à évoluer progressivement dans le temps pour une réouverture totale. « Le gouvernement avait précisé que cette reprise partielle des activités religieuses ne concernait que les cultes de journée. Sont et demeurent interdits les cultes de nuit, les veillées de prières ainsi que les veillées funèbres », avait indiqué le communiqué. Enfin l'exécutif togolais avait demandé aux fidèles dont les lieux de culte habituels ne seront pas ouverts de continuer à prier chez eux « pour éviter de fausser les résultats de l'expérimentation et de retarder davantage l'ouverture définitive et totale des lieux de cultes ». Si aujourd'hui le gouvernement se décide de rouvrir les lieux de cultes après ce temps d'expérimentation, certainement que c'est pour dire finalement que nous devons apprendre à vivre avec le Covid 19. Depuis quelque temps, des voix s'élèvent pour demander la réouverture totale des lieux de cultes. Mais le gouvernement doit d'abord étudier les contours de cette réouverture avant de s'engager dans cette voie. Ces derniers mois les contaminations ne cessent de grimper. L'état d'urgence sanitaire prorogé a d'ailleurs pris fin. Ces lieux de culte doivent être rouverts dans le respect des mesures barrières.

ENCORE UN BRAQUAGE À LOMÉ

La police arrête un des malfrats qui s'emparait des 27 millions de FCFA de la société Nitra Transfert

Grâce à la collaboration active de la population, la police a été en mesure d'arrêter l'un des responsables d'un vol commis dimanche au grand marché d'Adawlato (Lomé). L'homme s'était emparé de 27 millions de Fcfa. Au domicile de l'individu, les policiers ont retrouvé deux fusils

Le gouvernement présente ses sincères félicitations aux vaillantes populations qui ont courageusement aidé les forces de sécurité à interpellé un des membres du réseau », a déclaré lundi Damehame Yark, le ministre de la Sécurité.

Dans ses efforts de lutte contre la criminalité et le grand banditisme, la Police nationale a réussi à mettre la main sur le Sieur Johnson Prince. De nationalité Libérienne, ce dernier fait parti d'un réseau de malfrats de quatre (4) personnes, ayant perpétré dimanche 13 septembre 2020, un braquage en emportant 27 millions FCFA.

Le dimanche 13 septembre 2020, un groupe de malfrats composé de quatre (4) personnes, ont réussi après un braquage perpétré dans l'enceinte de la Société NITA Transfert, sise au Grand marché de Lomé, à enlever 27 millions FCFA.

Selon le Général de Brigade, Yark Damehane, ministre de la Sécurité et de la protection civile pour perpétrer leur forfait, les quatre malfrats se sont répartis en deux binômes. Deux (2) braqueurs ont fait irruption dans les locaux de la société où ils ont agressé et assommé à l'aide d'un marteau, le responsable qui tentait de

résister à leur coup. Les deux autres, postés dehors, tiraient en l'air pour dissuader toute tentative d'intervention. Mais grâce à la détermination de la population, les éléments de la police présents sur les lieux, ont réussi à interpellé, un des malfrats, répondant au nom de Johnson Prince et saisi deux (2) fusils AK47 et dix (10) chargeurs garnis contenant 290 cartouches de 7,62 mm et une moto.

Des enquêtes menées, il ressort que le sieur Johnson Prince interpellé, est de nationalité libérienne et résidant à Accra. Il est donc arrivé à Lomé, accompagné du nommé Kola vivant à Sèmè au Bénin, pour opérer le braquage avec deux autres individus demeurant dans la capitale togolaise.

Des malfrats chevronnés

Tassou B.

COVID-19 :

Veiller à l'application des mesures oui, mais dans le respect des droits des citoyens

Leur mission consiste à veiller au respect des mesures de lutte contre le Covid-19. Toutefois, ce travail doit se faire dans le respect des droits fondamentaux du citoyen lambda. C'est ce que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a tenu à rappeler à une soixantaine d'agents de la Force Sécurité Anti Pandémie (FOSAP) de la partie septentrionale du pays au cours d'une formation organisée à leur intention sur les libertés individuelles et collectives en période d'état d'urgence sanitaire.



Organisée vendredi 11 septembre à Kara (414 km au nord de Lomé), cette rencontre était axée sur le thème « Respect des libertés individuelles et collectives en période d'état d'urgence sanitaire ». Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de protection des droits de l'Homme au Togo. L'instauration de l'état d'urgence pouvant entraîner des violations de certains droits de l'Homme, entre autres, la liberté de manifestation, de religion et d'expression, cet atelier de formation avait pour objectif de renforcer les compétences des agents invités sur la problématique de la jouissance des libertés publiques dans l'exercice de leur mission régalienn.

« La recherche et le maintien d'un équilibre entre la liberté de nos citoyens et notre sécurité à tous doit être au cœur du droit et de la doctrine qui

encadrent l'intervention de nos forces de l'ordre », estime Nakpa Polo, présidente de la CNDH.

L'atelier a donc été l'occasion d'outiller les participants sur la nécessité de concilier la mise en œuvre de mesures prises par le gouvernement dans la dynamique de lutte contre le coronavirus en lien avec les exigences des droits fondamentaux des citoyens togolais. Les agents de la FOSAP ont été éduqués sur l'exercice des libertés individuelles et collectives en période d'état d'urgence sanitaire ainsi que la nature des relations que doit entretenir l'agent de sécurité avec la communauté. Ils ont également été mis au courant des sanctions qu'ils encourrent en cas d'infraction.

« Vous devez désormais traiter les citoyens avec égard en matière de la jouissance de leurs droits dans la règle de l'art », a lancé Mme Polo à l'endroit des agents.

CORONAVIRUS

Le colonel Kodjo Amana : « Le comportement de la population a évolué »

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus en mars dernier, policiers et gendarmes regroupés au sein d'une 'Force spéciale anti pandémie' (FOSAP) sont chargés de faire respecter les mesures sanitaires.



Port du masque, distanciation physique, bouclage des villes, couvre-feu ... A la tête de cette unité à la mission un peu particulière, le colonel Kodjo Amana. 'Nous ne sommes pas là pour sanctionner, mais nous n'hésitons pas à le faire quand cela est nécessaire', explique-t-il dans l'entretien qui suit.

Republicoftogo.com: Après six de pandémie au Togo, quel bilan faites vous de l'action menée par la FOSAP et de son utilité ?

Colonel Kodjo Amana : J'éprouve de la satisfaction dans la mesure où la pandémie est plutôt bien gérée par les autorités. Les nouveaux cas constatés, sont notamment liés au fait que certains de nos concitoyens ne respectent pas les mesures élémentaires de sécurité. Il organisent des mariages ou se retrouvent à plusieurs centaines pour des enterrements. Certains Togolais continuent de penser que le virus, c'est

Selon le Ministre de la Sécurité, le groupe de malfrats en question, compte à son actif une série de braquage précédemment commis à Lomé. Les autres membres du réseau courent toujours.

C'est notamment le cas d'une agression commis le 05 juillet 2019 au quartier Super Taco, suivie d'une autre le 28 mai 2020 dans une Agence de transfert d'argent SNPT Nagori transfert à Nopato puis d'une troisième forfaiture perpétrée non loin de l'Agence de Voyage Satguru, le 26 août 2020.

Félicitant le courage des populations qui ont permis aux forces de l'ordre d'interpeller un des braqueurs du groupe, le Ministre Yark Damehane souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

pour les autres. Du coup, ils ne respectent rien.

La population semble manifester une certaine défiance à l'égard de la FOSAP ?

C'était vrai au départ. Ça ne l'est plus aujourd'hui. Les gens ont compris la vocation de notre mission. Il y aura toujours des récalcitrants, mais on ne peut pas faire grand chose si ce n'est les verbaliser. Mais dans l'ensemble, le comportement de la population s'est nettement amélioré.

Allez-vous continuer à recourir au couvre-feu ?

Quand c'est nécessaire, oui. Mais pas au plan national, par région ou ville, tout dépend de la progression de la pandémie. Republicoftogo.com : Lors de la réouverture des frontières terrestres, sera-t-il possible d'éviter une flambée du covid ? Colonel Kodjo Amana : Je le pense et nous y travaillons. Mes hommes seront sur place pour faire respecter toutes les mesures sanitaires.

Un système instable et utopique

Les démonstrations d'un député et des témoignages des victimes

La course à l'enrichissement de certains jeunes d'Afrique amène ces derniers à se tourner vers des systèmes de supercherie inventés par le monde capitaliste ; le marketing réseau. Dans nos pays, une jeunesse naïve s'estime y trouver un emploi génératrice de revenu et susceptible de nourrir leur progéniture. Qu'en est-il dans la réalité ?

Comment se font les recrutements ?

Dans une interview réalisée par nos confrères de la « *Couillises des consommateurs* », une victime expose un comportement d'harcèlement et d'intimidation enveloppé dans une affaire de supposé entretien d'embauche. Les gens sont invités suite à des avis de recrutement anonyme et se rendent finalement compte qu'il s'agit d'un système de marketing réseau. La jeunesse doit savoir que le capitaliste qui produit et cherche des consommateurs ou de débouchés passe toujours par des stratégies afin d'écouler son produit fini.

Que fait exactement Tiens Togo ?

Nous avons, dans le cadre de nos recherches, reçu des témoignages des agents membres de ce réseau qui ont été trompés par le patron du Togo. Il s'agit de Mr Evrad SOSSOUKPE, de nationalité béninoise qui est le manager de la filiale du Togo. Une victime estime qu'elle a gagné un prix qu'on devrait lui remettre qui au finish a été détourné au profit d'une personne souhaitée par les managers. Les voyages de supercherie sont les éléments qu'ils prennent pour attirer l'attention des jeunes avides d'espoir.

Le marketing réseau n'est pas une entreprise qui offre de l'emploi mais celle qui cherche des consommateurs de ces produits et services. Les fonds d'adhésion ou de parrainage peuvent aider les personnes qui courent derrière ces genres d'initiative à entreprendre des activités susceptibles de créer de vrais emplois où ils seront plus indépendants.

Tiens Togo peut-elle est source de propagation de la covid-19 ?

Il n'y a plus de doute pour personne en ce qui concerne les facteurs de propagation de la maladie covid-19. Lorsque le gouvernement hésite à ouvrir les lieux de cultes et laisse certains d'individus se rassembler tous les jours, on peut se poser la question de savoir si cette manière de faire ne peut pas propager la pandémie. Faites un tour au niveau du quartier cassablanca à Lomé-Tokoin (ex Immeuble Pharmacie Lumen). Si rien n'est fait, la propagation risque de tourner au pire aussi bien dans les familles des personnes que de leurs proches. L'on se pose

aussi la question de savoir ce qui pousse les gens malgré ces témoignages des victimes à croire à un salut en ce système de marketing réseau ?

Peut-on croire à des pratiques à l'africaine surtout que l'on sait le pays d'origine du manager en chef. D'aucun se demandent aussi si des hauts gradés de l'armée apportent clandestinement leur soutien au Tiens ? Où y ont-ils des actions ? Peu importe. Ce que nous souhaitons est d'attirer l'attention des jeunes, hommes et femmes qui y mettent pleinement leur espoir et risqueront de perdre et d'être déçu à l'image du truc de Sama Essohalom (REDEMARE). Les autorités du pays ont l'obligation de légiférer ce secteur à y jeter un regard afin d'éviter que les publicités mensongères y prennent corps.

Les démonstrations du député!

Partant sur la base des rêves utopiques véhiculés par les sociétés de marketing de réseau au Togo, le Député Innocent Kagbara, dans l'une de ses analyses, a essayé de démontrer que le marketing de réseau, est un système instable, qui loin de garantir aux adhérents une sécurité finan-



cière, assure l'échec à plus de 98%.

Pauvreté et chômage aidant, le marketing de réseau est depuis quelques années présenté comme la solution devant conduire à une stabilité économique. Mais pour le député Innocent Kagbara, il s'agit bel et bien d'un système, dont le taux d'échec des adhérents avoisine les 98%.

Partant de l'exemple de Koffi, un jeune homme de 29 ans, qui sous proposition d'opportunités d'affaires garanties par une filiale internationale, a vendu sa moto pour payer une somme de 160.000 à « TIENS », pour finalement se retrouver dans la précarité, le député a donc choisi de pousser un peu plus loin ses réflexions autour de la sécurité financière que propose ces réseaux.

Pour Innocent Kagbara, les différentes propositions de ces sociétés, qui font miroiter aux populations un financement stable avec des exemples de pseudo leaders ayant révolutionné le monde de marketing

de réseau, a juste pour finalité de séduire sans avoir du concret à offrir.

L'objectif de ces sociétés, selon le député, est de créer un flou autour de trois (3) principales variables : le coût, le risque et la valeur.

Autrement dit, ce mythe peut paraître sur différentes autres formes, qui consistent à faire miroiter des gains, sans efforts aux adhérents, alors qu'en réalité le taux d'échec et d'abandon dépasse les 98%.

Un exemple palpable

Selon les analyses de Innocent Kagbara, « pour gagner un revenu durable et ce, peu importe la société ou le plan de compensation, vous avez besoin de construire un réseau d'environ 1000 personnes actives. Pour dupliquer votre succès, ces 1000 personnes auront besoin de construire un réseau d'1 million de personnes. Ce qui vous conduira à un réseau d'1001.000 personnes, donc plus de revenu et encore plus de travail pour vos filleuls qui

rêvent de dupliquer à nouveau ce succès. A ce stade, il leur faudra 1002.001.000.000 (mille deux milliards un millions) de personnes », ceci, au moment où la population mondiale est de sept (7) milliards FCFA.

En conclusion constate l'élu de Dakpen, « l'argent des rares gagnants des sociétés de marketing de réseau, provient de la constante inscription d'une armée de futurs perdants ».

Ainsi rappelle-t-il, « tous les systèmes de marketing de réseau sont conçus pour ne permettre qu'à un petit nombre de personnes de gagner beaucoup d'argent ... donc le système en lui-même a des failles comme tous les autres ».

Quid des promoteurs

Selon l'analyse du député, les personnes en charge des recrutements, souvent victimes de « l'amnésie volontaire », décident « d'omettre volontairement », la marge d'échec à laquelle les nouvelles recrues seront confrontées. Une situation, qui finalement exacerbe la précarité de ces derniers, qui ne pouvant pas faire autrement, s'engagent dans la même logique.

Partant de ce constat, le député Innocent Kagbara, qui invite les populations à se méfier des sociétés de placement qui font des promesses de gains extraordinaires, invite par l'occasion le gouvernement à agir.

M. B.

COVID19/ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le gouvernement joue les prolongations pour six (6) mois encore à conter de ce 16 septembre 2020

Le gouvernement Klassou a sollicité à nouveau et obtenu de l'Assemblée nationale la prorogation de la loi d'habilitation et de l'Etat d'urgence sanitaire afin de faire face à la propagation de la COVID-19. Dans le sens, la représentation nationale est en plénière mardi 15 septembre 2020, pour accéder à la demande du gouvernement.

En effet, dans un projet de loi portant prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi aux fins de lutter contre la propagation du coronavirus Covid 19 et protéger la population des risques de contamination accordée par la loi n°2020-005 du 30 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire est prorogé pour un délai de six mois, à compter du 16 septembre 2020.

Cette prorogation a été faite pour six (6) mois par les députés réunis en plénière hier mardi 15 septembre 2020. Selon le ministre Christian Trimua, cette décision permettra

au Gouvernement togolais de prendre par ordonnance des mesures relevant du domaine de la loi afin d'assurer une flexibilité par au contexte du coronavirus.

La présente prorogation prend effet pour compter du 16 septembre et prend fin le 30 mars 2021, précise le texte adopté par les parlementaires.

Décrété le 1er avril 2020 par le Président de la République après le vote la veille de la loi de la réhabilitation par l'Assemblée nationale pour une durée de 3 mois, l'Etat d'urgence sanitaire a été prorogé une première fois pour une durée de 45 jours jusqu'au 16 août et ensuite jusqu'au 15

septembre 2020.

Seulement cette situation maintient en place le gouvernement Klassou qui devrait démissionner après la prestation de serment du nouveau président de la République élu.

Depuis que le pays vit cette situation exceptionnelle, ces dernières semaines les cas de contamination et de décès ne font qu'augmenter.

Pour beaucoup d'analystes il faut lever cet état d'urgence et s'atteler aux actions de relance de l'économie nationale vue que le continent africain s'en sort mieux par rapport à l'Europe et l'Amérique et qu'on devra apprendre à vivre avec la maladie.

C'est la raison pour laquelle beaucoup d'observateurs de la scène politique togolaise demandent la mise en place d'un nouveau gouvernement. Actuellement tout est fait

comme si l'administration est mise en veilleuse. Beaucoup de ministres sont devenus inactifs. Ils auraient certainement peur de poser des actes qui ne plairont pas le haut lieu. Même si prorogation il y a il faudrait le Premier ministre Komi Selon Klassou à qui cette situation profite dépose sa démission et celle de son gouvernement, quitte au chef de l'Etat Faure Gnassingbé de le reconduire ou de nommer un nouveau pour la relance des activités. Sinon on vit actuellement dans une situation floue.

Rappelons que ces dernières semaines les cas de contamination et de décès ne font qu'augmenter au Togo. Actuellement le pays est à plus de 1572 cas confirmés dont 345 cas actifs et 1190 cas guéris et 37 décès.

A. I.



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la **TPU**, une **réduction de 50% sur le deuxième acompte de la TPU** prévu à l'article 57 du LPF est accordée.

  

Office Togolais des Recettes - OTR



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.

  

Office Togolais des Recettes - OTR

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

«Il n'a échappé à aucune chancellerie occidentale au Togo que la DMK est victorieuse de l'élection présidentielle du 22 février 2020. Il est temps qu'elle se prononce clairement et invite leur pays respectif pour la vérité des urnes». Cher perdant Aviyomé, il temps que tu reconnais que tu as été battu à plate couture. Il faut tourner la page à cette élection et regarder devant. Si ce n'est pas à cause de Mgr Kpodzro qui te connaît même pour te désigner comme président du Togo ? Tu vas toujours continuer dans ce mensonge ? Soyons sérieux quand même. Est-ce que M. Agbéyomé Kodjo peut nous donner les preuves à partir desquelles les chancelleries occidentales l'ont reconnu comme

?

vainqueur. Trop de ridicules avec tous les actes qu'il est en train de poser. Agbéyomé sait qu'il ne pèse rien pas même une feuille de papier sur l'échiquier politique togolais. Les preuves sont là palpables. Combien de dé-

putés a-t-il eus lors des législatives de décembre 2018 ? Deux seulement. Combien de conseillers municipaux a-t-il eus ? Alors ! Trêves de pagaille. S'il sait qu'il a réellement gagné, qu'il sorte de son champ de maïs et ces chancelleries occidentales vont le soutenir et l'aider à gérer. Si ces chancelleries ne se prononcent pas jusqu'à ce jour, ce qu'elles n'entendent pas cautionner un comédien de la trempe d'Aviyomé qui passe son temps à se couvrir de la honte et du ridicule. Le combat, il se fait à visage découvert. Pas à travers des audio qu'on balance sur les réseaux sociaux. A bon entendeur, demi-mot ! Monsieur le perdant qui s'agite pour ne pas se faire oublier.

Coin du civisme

Et si on évitait de cracher en pleine circulation ?

Sur les artères de Lomé et ses environs, les motocyclistes sont appelés à développer toutes sortes de réflexes. Du fait du manque d'éducation routière, les crachats et les morves expédiés négligemment par un usager peu scrupuleux peuvent surprendre à tout moment, avec des risques d'infection.

En cette période de pandémie, cet acte incivique est fortement déconseillé. Une information qui doit beaucoup être envoyée à tous les usagers de la route indisciplinés qui adoptent des comportements inciviques.

Ayant reçu au pied le crachat d'un autre usager de la route, Aristide, un togolais, la trentaine ne pouvait s'empêcher de s'indigner.

Malgré l'embouteillage de ce mardi, il parvient à se faufiler entre les motocyclistes avant le prochain carrefour pour s'en prendre au motocycliste : « Ça ne va pas chez toi ? Pourquoi as-tu craché sur moi ? ». Les deux individus ont failli en venir aux mains.

Malheureusement, plusieurs personnes font cette mauvaise expérience sur les artères de Lomé et ses environs.

Pour les différents usagers approchés, c'est dans l'habitude



de certains togolais. «Le jet des crachats et morves en pleine circulation est une chose fréquente dans la capitale togolaise. J'en ai été témoin à maintes reprises », a laissé entendre Evariste Komlan, 26 ans, étudiant à l'université de Lomé. Ce qui est marrant est que plus d'une personne ont dit avoir été atteintes par ces salives.

« Un jour, quelqu'un a craché et par mégarde, j'ai été touché à la cuisse. Il s'est arrêté pour m'aider à l'essuyer mais je lui ai demandé de laisser. J'ai certes été énervé mais je ne l'ai guère manifesté », confie Jonas, un imprimeur.

Selon les propos d'un autre usager de la route qui a requis l'anonymat, un matin en allant au boulot, il a reçu en plein visage le crachat d'autrui. Il a affirmé ne s'être aucunement irrité. Cependant, si Jonas et ce dernier

ont été tempérants face à un acte aussi déplacé, beaucoup d'autres perdent leur sang-froid. Étant donné que le Coronavirus se transmet essentiellement par les sécrétions de la bouche et du nez, cracher est évidemment un acte qui est à éviter. Il peut, en pleine pandémie, se révéler source de transmission du virus.

Au Togo, cracher dans l'espace public n'est pas réprimé par un quelconque texte ou décision pris par le gouvernement. Il n'existe pas non plus une politique mise en œuvre pour assurer le nettoyage spécifique ou la désinfection des voiries. Par précaution, les élus locaux sont interpellés à sensibiliser sur cet acte incivique qui pourrait être un autre moyen assez dangereux pour la propagation de cette pandémie.

Courtes contre la montre

Bon vent dans le mensonge !

Agbéyomé Kodjo ne veut pas se faire vite oublier. Pour cela il cherche toujours à créer un événement. Le temps que l'on parle de lui. Mais ce qui fait problème, c'est que ce maquisard utilise les réseaux sociaux pour se faire entendre en appelant les gens à manifester pour réclamer sa prétendue victoire. Entre temps un plaisantin s'était présenté pour dire que le malheureux candidat lui avait confié une mission. Celle de finir le combat. C'est dans ce sens que, l'Aviyomé Kodjo a appelé ses sympathisants à descendre dans les rues à partir de vendredi dernier dans la diaspora et dans toutes les villes du pays. Il voulait imiter Atchadam. Mais la mayonnaise n'a pas pris. Il a estimé être arrivé à maturité dans sa quête d'alternance dans le pays. « Nous sommes dans le neuvième mois de l'année. Neuf mois, c'est le délai requis au niveau de l'homme pour un accouchement, c'est aussi le temps de la maturité », déclare le leader du MPDD dans une vidéo. « Ce 9e mois doit s'ouvrir sur des actions fécondes et fortes à même de conclure la lutte que nous avons engagée depuis des années », ajoute-t-il. Le candidat malheureux à la dernière élection présidentielle conteste sa défaite. En tout cas, cher pleurnichard de la Conférence Nationale « sauve rien », continuez de vous donner de faux espoirs. Pensez-vous que des manifestations populaires organisées à des milliers de kilomètres du Togo sans d'autres manifestations au pays même peuvent faire trembler quelqu'un ? En tout cas, bon vent à vous dans le mensonge et l'illusion.

Ils ont leurs voitures de commandement

Chaque maire a désormais une voiture de fonction offerte par l'Etat. 117 Toyota pick-up, commandés à la CFAO, ont été livrés mercredi en présence de Sani Yaya, le ministre de l'Economie et des Finances, et Payadowa Boukpesi, le ministre de l'Administration territoriale. Une cérémonie de remise de ces véhicules de fonctions qui ont donné lieu à des rumeurs de tous genres. Compte tenu du fait que lors de la remise des clés des véhicules il a été sorti des noms d'un des ministres, que le chef de l'Etat a fait don de 117 voitures aux 117 maires élus. Les réseaux sociaux se sont enflammés véritablement. Pour beaucoup pourquoi affirme-t-on dans les médias que c'est un don du chef de l'Etat alors que ces véhicules sont achetés avec l'argent du contribuable togolais. En tout cas, comme le togolais aime trop faire « kpakpato » et parle parce qu'il faut parler, cela a fait du buzz. Malgré donc ces commentaires qui ont alimenté les débats, rien ne change le fait que les maires ont eu leurs véhicules de commandement. Des gens sont allés jusqu'à faire la comparaison entre Faure Gnassingbé et le clan Gnassingbé pour conclure que l'offre de véhicules est un acte aux frais de l'Etat aux institutions auxquelles des compétences ont été délégué pour la gestion rationnelle des richesses du pays. A souligner que cela fait plus de 30 ans que le Togo a coupé les ponts avec la gestion des communes sous la coupole des conseillers municipaux et des maires. Ainsi les communes créées l'année dernière manquent encore de moyens pour assurer la gestion municipale. Ils vont arriver. 3 milliards de Fcfa seront versés prochainement. La fourniture des 117 voitures est une sorte de cadeau de bienvenue. Ces véhicules vont permettre aux maires d'être plus proches de leurs administrés.

Exposés, mais couverts

Le personnel soignant est exposé au covid-19 plus que le reste de la population. Le gouvernement a annoncé des 'mesures exceptionnelles' en sa faveur. Médecins et infirmiers, mais aussi les collaborateurs de l'administratif travaillent dans les hôpitaux, bénéficieront d'une assurance spéciale covid-19 gratuite. « Cette assurance a pour objet d'apporter une réponse appropriée à la problématique de risques du personnel soignant », explique le colonel Mohamam Djibril, responsable de la coordination nationale de gestion de la riposte (CNGR). Il faut souligner que le personnel soignant est trop exposé. Aujourd'hui au Togo, on observe une légère augmentation du nombre de décès liés au covid-19 ces dernières semaines. Les soignants eux-mêmes ne sont pas épargnés par la maladie. Les Togolais se demandent si le système sanitaire n'a pas atteint ses limites. Non, leur répond Dr. Bawé Lidaw, médecin infectiologue et membre de la cellule de prise en charge des malades au CHR Lomé-commune. Cet établissement est spécialisé dans la lutte contre le coronavirus. « Les difficultés, il y en a bien sûr, mais, dire que le système a coulé, c'est ridicule. Nous sommes tous les jours en train de travailler pour que toutes les difficultés soient résolues et pour assurer une prise en charge optimale des patients », a-t-il déclaré. De nombreux patients accueillis au CHR sont admis dans un état grave et parfois critique. Les médecins mettent tout en œuvre pour les sauver, mais ça ne fonctionne pas à chaque coup. Le nombre total de décès depuis le début de l'épidémie au mois de mars est de 37. Ce qui reste faible par rapport aux autres pays de la région.

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA

90 16 49 87 / 90 85 85 22

Responsable commercial

Bertine ADJAH

90 36 97 10

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Le Jubilé d'Or de la mère des Universités du Togo

De l'Université du Bénin à l'Université de Lomé, le grand périple

Depuis 1965, l'ancien Dahomey et le Togo se partageaient un institut supérieur dénommé Institut Supérieur du Bénin (ISB) dont la section scientifique se situait au Dahomey et la section littéraire à Lomé (Togo).

Doter le pays d'un établissement supérieur

Le désir des autorités togolaises de doter leur pays d'un établissement supérieur autonome qui réponde aux ambitions nationales a motivé la création, en 1970, de l'Université du Bénin. A sa création, elle comptait cinq (05) écoles, à savoir, l'Ecole des Lettres (EDL), l'Ecole Supérieure d'Administration et des Carrières Juridiques (ESACJ), l'Ecole Supérieure des Techniques Economiques et de Gestion (ESTEG), l'Ecole des Sciences (EDS) et l'Ecole de Médecine (EDM). En 2001, l'appellation « Université du Bénin » est modifiée par décret N° 2001-024/PR du 09 mars 2001. L'Université du Bénin devient alors Université de Lomé (UL).

A partir de 2005, consécutivement à la naissance du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), l'Université de Lomé s'est engagée résolument dans un processus de réforme globale de son système de formation.

Destinée à arrimer l'institution universitaire de Lomé au système d'enseignement en vigueur à l'échelle mondiale, cette réforme a concerné entre autres, la structuration du temps universitaire, les offres de formation, les méthodes d'enseignement, l'administration et la gestion des flux d'étudiants, la gouvernance institutionnelle. Les mutations induites par cette nouvelle donne ont amené l'Université de Lomé à faire un saut qualitatif en décidant officiellement de basculer dans le système LMD à partir de l'année 2009, en application du décret N° 2008-066/PR du 21 juillet 2008.

Le Jubilé d'Or

« L'Université du Bénin (UB) », devenue par décret présidentiel N°2001-094/PR du 09 mars 2001, Université de Lomé (UL) a célébré donc le lundi 14 septembre 2020, ses 50 ans d'existence.

Les activités marquant la commémoration de ce jubilé ont été lancées samedi dernier sur le campus universitaire, par le Président de l'UL, Prof Komla Dodzi Kokoroko.

Placé sous le thème : « De l'Université du Bénin à l'Université de Lomé, 50 ans : bilan et perspectives », le 50e anniversaire de l'UL, se déroule dans un contexte particulier en raison de la pandémie du coronavirus. « Ce lundi 14 septembre, il aura le dévoilement de notre flambeau en statut du cinquantenaire. L'anniversaire que

nous aurions aimé célébrer, c'est sur des mois durant, mais compte tenu des contraintes de la crise sanitaire liée à la pandémie, nous avons limité la célébration en trois jours », a confié à la presse Mme Kafui KPEGBA 2ème Vice-présidente de l'Université de Lomé.

Pour honorer la mémoire des pionniers de cette première université publique du Togo, l'actuel Président et son équipe dirigeante ont renommé les artères et édifices aux noms des personnalités ayant marqué l'histoire l'institution.

« Nous avons poursuivi ce que nous avons commencé, c'est-à-dire, honorer les anciens de l'Université. Ceux qui ont bâti ce complexe et ceux-là qui nous ont formés. Donc des noms ont déjà été attribués aux bâtiments, et cette fois-ci nous sommes allés plus loin au niveau des pionniers, les premiers doyens et directeurs en attribuant leurs noms aux principales rues déjà aménagées. Ils sont douze à être baptisés. Sous tous les cieux en milieu universitaire, cela est de tradition et de coutume qu'on honore ceux qui ont marqué l'histoire l'université et c'est ce que nous avons fait », a poursuivi Mme KPEGBA.

En termes de bilan, les premiers responsables de l'UL se félicitent de la transformation qu'a connue l'institution depuis sa création en 1970. « Quand on voit l'Université de 1970 et l'Université d'aujourd'hui, c'est une évolution visible qui s'impose à nous parce que l'effectif augmente. Aujourd'hui, nous sommes à 66 420 étudiants. En 1970, ils étaient 875 étudiants. Donc c'est l'évolution en flèche qui impose que des infrastructures, bâtiments, et le personnel enseignant administratif et technique. Dans tous les domaines, on trouve des diplômés, des cadres formés à l'Université du Bénin jusqu'à l'université de Lomé qui sont au niveau des services et qui contribuent au développement de la nation togolaise », a laissé entendre la 2ème vice-présidente de l'UL.

Plusieurs activités ont marqué l'évènement : dévoilement du flambeau du cinquantenaire, adressage des artères et inaugurations d'édifices aux noms des personnalités ayant marqué l'histoire de l'Université.

« L'Université de Lomé a survécu et a résisté à l'usure du temps, et reste engagée au service de notre système éducatif, de notre jeunesse et du développement de notre pays », a déclaré le représentant du ministre de l'enseignement su-



périeur et de la recherche lors de la cérémonie inaugurale.

Pour rappel, la première pierre de l'institution a été posée par l'ancien ministre de l'éducation Benoît Yaya Malou.

Depuis sa création jusqu'au 31 mai 2017, l'Université de Lomé a vu se succéder à sa tête un recteur chancelier, un recteur et trois présidents dont voici les noms :

Professeur Ampah G. JOHN-SON, Recteur Chancelier des

Universités du Togo : de 1970 à 1986 puis de janvier 1999 à octobre 2003 ;

Professeur Komlanvi Francisco SEDDOH, Recteur de l'Université du Bénin : de janvier 1986 à septembre 1995 ;

Professeur Nicoué Lodjou GAYIBOR, Président de l'Université de Lomé : d'octobre 2003 à août 2006 ;

Professeur Kofi AHADZI-NO-NOU, Président de l'Université de Lomé : d'octobre 2006 à oc-

tobre 2014 ;

Professeur Messanvi GBEASOR, Président de l'Université de Lomé : d'octobre 2014 à mai 2016.

L'actuel Président de l'Université de Lomé est le Professeur Dodzi Komla KOKOROKO. Nommé par décret présidentiel n°2016-065/PR du 11 mai 2016, il a pris fonction le 31 mai 2016.

T.B.

DIPLOMATIE

Mme Jocelyne Caballero, remplace Marc Vizy à l'ambassade de France au Togo

L'on connaît désormais la nouvelle ambassadrice de la France au Togo. Il s'agit de Mme Jocelyne Caballero. Le décret portant sa nomination a été publié au journal officiel de la République française le 12 septembre 2020.



La remplaçante de Marc Vizy a accumulé beaucoup d'expériences et touché presque tous les domaines. Mme Jocelyne Caballero est née en mars 1959, licenciée en histoire de l'université de Panthéon-Sorbonne (Paris-I), diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle fut admise au concours pour le recrutement de secrétaires adjoints des affaires étrangères en 1981. Affectée à la division des opérations à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, au ministère des Relations extérieures (1981-1982), elle fut ensuite vice-consule à Québec (1982-

1985) puis conseillère à la mission de coopération et d'action culturelle à Bujumbura (1985-1987).

Deuxième secrétaire à Bonn (1987-1989), elle fut ensuite chef de chancellerie détachée à Mayence (1989-1992) puis premier secrétaire à la représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe (1992-1996). Représentante permanente adjointe de la France auprès du Conseil de l'Europe (1996-1999), elle fut ensuite conseillère pour la science et la technologie à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles (1999-2001), puis deuxième conseil-

lère chargée de l'Afrique subsaharienne, de l'Assemblée Caraïbes-Pacifique, de la Convention de Lomé, du Fonds européen de développement, des pays en voie de développement, de la politique d'aide humanitaire et des droits de l'Homme au service des relations extérieures au sein de cette même représentation (2001-2003).

Affectée au titre de la mobilité en qualité de chargée de mission au secrétariat général pour les affaires régionales d'Alsace (2003-2005), elle fut consule générale à Anvers (2005-2008). Sous-directrice des questions multilatérales et sectorielles à la direction de la coopération de sécurité et de défense à la direction générale des affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes (2008-2010), puis représentante spéciale chargée de la coordination de la lutte internationale contre la piraterie maritime de novembre 2010 à juillet 2013, elle fut ancienne ambassadrice, représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (2013-2016).

Mme Jocelyne Caballero est, depuis novembre 2016, ambassadrice en Andorre.

AGENDA 2063

Une gouvernance foncière centrée sur l'Homme

Un forum foncier africain s'ouvrira du 15 au 17 septembre 2020 et va mobiliser 1000 acteurs du développement. L'initiative est de la Coalition internationale pour l'accès à la terre en Afrique (ILC Afrique), la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Les discussions seront centrées sur : «Réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine en promouvant une gouvernance foncière centrée sur les personnes en Afrique».

«Pour atteindre cet idéal de l'Afrique que nous voulons, nous devons aborder stratégiquement les questions brûlantes liées à la faible sécurité foncière, à l'invasion des criquets pèlerins qui détruisent sur leur passage les cultures dans la Corne de l'Afrique, à la situation sécuritaire à travers le continent, laquelle a aussi des effets sur la gouvernance du foncier», déclare Audace Kubwimana, coordonnateur régional de l'ILC pour l'Afrique. Selon lui, «les sécheresses et les inondations sont également des causes connexes qui contribuent à la destruction des cultures et des moyens de subsistance de millions de petits agriculteurs africains». «Ces préoccupations font écho à de nombreuses aspirations du plan directeur de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique en une puissance mondiale du futur dans quelques décennies», a-t-il ajouté.

L'Agenda 2063 et la gouvernance foncière

L'Afrique reste un énorme importateur net de produits alimentaires, avec un montant faramineux de 47 milliards de dollars rien que pour l'année 2018. Les restrictions de la COVID-19 entraînent également des pertes élevées de revenus car les productions invendues et perdues s'accumulent dans les fermes. Cela tranche avec le souhait des États membres qui, en 2013, ont adopté l'Agenda 2063.

La bonne gouvernance foncière transcende les aspirations et les objectifs stratégiques du plan directeur de l'Agenda 2063.

Pour réduire les importations de denrées alimentaires et se prémunir contre l'escalade des prix des denrées alimentaires, la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les problèmes et défis fonciers aux niveaux

régional et national est impérative.

Des processus tels que le Cadre et les directives sur les politiques foncières en Afrique, les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DV), et les Principes directeurs de l'UA sur les investissements à grande échelle en Afrique (ATGE) fournissent au continent des instruments pour faire de la terre un moteur clé de la prospérité économique.

«Les processus susmentionnés doivent être renforcés, documentés et suivis grâce à des approches multipartites et multidisciplinaires efficaces qui offrent la possibilité d'un apprentissage continu. Nous devons prendre en compte le rôle des institutions d'intégration continentale et régionale pour permettre une meilleure mise en œuvre de l'Agenda foncier de l'Union africaine. Le Forum foncier 2020 nous offre l'opportunité d'évaluer le niveau de mise en œuvre de ces instruments afin d'améliorer la gouvernance foncière sur le continent», déclare Dr. Janet EDEME, chef de la division de l'économie rurale du Département de l'économie rurale et de l'Agriculture de l'UA.

Inclusion intergénérationnelle, égalité de genre et accès inégal à la terre

Pour les femmes et les hommes ruraux en Afrique, la terre est souvent le bien le plus précieux des ménages pour soutenir la production agricole.

Elle est également essentielle pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la sécurité foncière est associée à des niveaux plus élevés d'investissement et de productivité dans l'agriculture.

Il détermine également des revenus plus élevés et un plus grand bien-être écono-

mique. Des droits fonciers sûrs pour les femmes et les hommes sont souvent corrélés à de meilleurs résultats pour eux et leurs familles.

Ils renforcent le pouvoir de négociation des femmes au niveau des ménages et de la communauté, conduisent à une meilleure nutrition des enfants et favorisent la paix sociale au sein des couples. Dans de nombreux pays africains, cependant, les hommes et les femmes ont un accès insuffisant à des droits fonciers garantis, les femmes et les jeunes étant particulièrement désavantagées.

Les statistiques récentes de l'ILC Afrique révèlent que si les femmes constituent 70% de la population rurale active et 80% de la capacité de production alimentaire au Sénégal (et dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne), seules 13% ont accès à la terre et 2,6% détiennent des garanties sur leurs droits fonciers.

De plus, 61,2% des femmes déclarent que le manque de ressources aggrave les inégalités d'accès à la terre.

«Je suis heureux de constater que le Forum a donné une place de choix à l'inclusion et à l'égalité des sexes dans la gouvernance foncière. Il est essentiel que les acteurs du continent soient sensibles à l'égalité des sexes dans le secteur foncier dans la poursuite de l'atteinte des objectifs fixés dans l'Agenda 2063. Il est tout aussi important pour nous de comprendre comment le fait d'atteindre ces objectifs libère le plein potentiel des jeunes et des femmes pour contribuer à l'atteinte de cette Afrique que nous voulons, au lendemain de la COVID-19», indique Esther Obaïkol, experte en gouvernance foncière à l'IGAD.

L'objectif du Forum est d'apporter des réponses idoines aux nombreuses questions qui seront posées relatives à une meilleure gouvernance foncière.

La terre est une ressource vitale. Elle est essentielle à l'agriculture, un secteur dont dépendent les moyens de subsistance de 70% des Africains.

APO Group/AGD

COUP DE GUEULE

Supporter des clubs européens en Afrique, qu'est-ce qu'on y gagne?

Que les habitants de Paris et de Marseille ou de Madrid et de Barcelone, s'entredéchirent pour leur club de football, en agissant de façon souvent inqualifiable, je peux encore comprendre. Mais que gagne un jeune africain dans un bled perdu à Lomé, à Dakar ou à Abidjan ? Galvanisés par des pseudo-analyses footballistiques, ils préfèrent, au lieu d'investir leurs petits sous, si durement gagnés, dans un business prospère, aller regarder un match de ces clubs où ceux qui tapent dans le ballon sont payés à coup de million. Leur gain est légitime et ce n'est que justice. Ils font leur job et puisque ce job rapporte ils ont droit à une part du gâteau.



Et ceux qui, dans les vidéos de fortune, dans les villes et campagnes africaines, regardent ces matches, souvent ponctués de bagarres lorsque l'équipe qu'ils supportent perd, que gagnent-ils ? Perte de temps, d'argent et d'énergie.

Bataille de supporters, bataille débile où le bon sens n'a pas droit de cité avec à la clé une rivalité incessante comme on peut l'observer entre Parisiens et Marseillais. Le comble c'est que certains joueurs Marseillais se sont pris à ce jeu absurde au lieu de démontrer de quoi ils sont capables sur le terrain. La rivalité entre les deux clubs, créée et entretenue par les médias, a encore de beaux jours devant elle si ces supporters oublient qu'ils sont de la race des humains.

Le PSG joue encore ce soir contre l'OM. C'est le classico comme on dit. Et les médias préparent déjà les supporters à une effervescence. Ce sont ces mêmes médias qui seront les premiers à condamner les comportements déviants des supports des deux clubs.

Bernard Tapie, ancien dirigeant de l'OM souhaite vivement l'arrêt des hostilités entre les deux clubs. Il déclarait à cet effet: «Y'en a marre ! Ça ne peut plus durer, on ne peut plus vivre dans cette haine. Quand je vois ces bagarres, ces tensions, j'ai envie de dire aux supporters parisiens : vous, soyez gentils, avant de frimer, gagnez la coupe d'Europe, mais après, ça ne vous autorise pas à

faire de la provocation mal placée auprès des gens qui supportent l'OM. Quant aux supporters marseillais, soyez fiers de ce que vous avez gagné. En plus, vous avez un slogan que personne ne pourra jamais vous retirer, c'est «À jamais les premiers» ! Mais de grâce, ne tombez pas dans la bêtise et la haine. Ce n'est pas digne de l'esprit marseillais.» No comment.

Quant aux journalistes, ils doivent savoir qu'en exerçant ce métier ils ont une responsabilité sociale et ils ne doivent pas la perdre de vue. Les pouvoirs publics dans beaucoup de pays africains ont démissionné de leur responsabilité car ils sont incapables d'initier des actions en faveur des jeunes malgré leur slogan débile « la jeunesse est la relève de demain».

Cette jeunesse devrait se prendre en charge elle-même. Et ce n'est pas en passant le clair de son temps à regarder des matches de football que ça va le faire. Au contraire elle devrait prendre des initiatives et s'investir dans des activités qui peuvent la sortir de la dépendance de ceux qui ne peuvent rien faire pour elle. Depuis 10 ans l'OM n'a plus gagné un match du classico. Va-t-il pouvoir le faire aujourd'hui?

Et est-ce que le PSG est prêt à renoncer à sa suprématie ? Seuls ceux qui nous gavent d'analyses incohérentes peuvent répondre.

M.A.





TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO



+100

NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ
- ADOUGBÉLAN
- AGOTIGOMÉ
- AHOMA
- AKPOSSOU
- ALAOUSSO
- ALINKA 2
- ANÉHO-YÉSUVITO
- ANIÉ-KABLÉKOPE
- ANIÉ-LOSSOKOMÉ
- AOU-MONO
- ATALO
- ATIKOLOÉ
- BASSAN-KOPÉ
- BIDJANDÉ
- BOCCO
- BONANGANA
- CINKASSÉ-TOTAL
- DALINKO
- DANTCHO
- DANYI-DZOGBÉGAN
- DANYI-KONTA
- DJADOUKOPE
- DJAGBLÉ-AGODOMÉ
- DJARKPANGA-PRÉFECTURE
- DJÉKLOÉ
- DJIYÉGA
- DZÉYIBO
- DZOGBÉKPÉMÉ
- ÉDIWLOU
- ÉHOUI
- ÉKÉTO-ÉLAVAGNON
- GAOUGBLÉ
- GAPÉ-ATCHANVÉ
- GATI-AGODOU
- GBANTCHAL
- GBOTO-KOSSIDAMÉ
- GOULBI

- HAVÉ
- ITOKOUBÉ
- KADJAFÉ
- KADOGOU
- KARA-BOSCO
- KARA-CHAMINADE
- KARA-SOS
- KARA-TCHINTCHINDA
- KAVÉ
- KITANGOULI
- KOLO-MÉSSIWOBE
- KOUBOUABOU
- KOUDZRAGAN
- KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ
- KOUNTOUARÉ
- KOURIENTRÉ
- KOUTCHITCHÉOU
- KPALIMÉ-HÔTEL
- KPÉKPÉTA
- KPÉTAB
- KPÉTCHIOHÉ
- KPÉTSOU
- LABARKOUTA
- LAKIYÉKOU
- LAMBOUNDI
- LANKUI
- LA PAIX
- LÉDIYO
- MANDOURI 2
- MATÉKPÉ-ABADJÉNÉ
- ATIÉGOU 3
- NAMPOCH
- NASSIKOU
- NATARÉ
- NATIGOU
- NATIPONI
- NGAMBI
- NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI

- NOTSÉ
- NOTSÉ-NAOLO
- OFOUNAGBO
- OGARO
- OGOU-AKODÉSSÉWA
- OLIGO
- OLOUTOKOU
- PAGALA-VILLAGE
- PAGOUDA-KAGNISSI
- PAYOKA
- SAMAI 2
- SÉGBÉ-VIÉTÉ
- SIYIMÉ
- SOGBOHOÉ
- SOKODÉ-KPANGALAM
- SOTOUBOUA-SONDÉ
- TAMBONGA
- TCHAGRI-TCHAKPA
- TCHAPOSSI
- TCHÉKOUNI-KOPÉ
- TCHÉKPO-DÈVE
- TCHIMBÉRI
- TCHINMUL
- TCHOGOUMA
- TCHORÉ
- TOBOSSÉ
- TOHOUN-DOUANE
- TOKO
- TONTONDI
- TSAVANYA
- TSÉVIÉ-TÉKANYI
- VHÉ
- VOATTIVÉ
- WOGBA
- ZAFI
- ZÉGLÉ



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS